

Demandez du financement pour des projets d'immobilisations environnementaux avant le 1^{er} août

Vous modernisez un centre de tri? Vous envisagez de construire un nouvel immeuble à consommation énergétique nette zéro? Le Fonds municipal vert de la FCM finance ce genre de projets d'immobilisations environnementaux novateurs de municipalités canadiennes. N'oubliez pas de présenter une demande de financement avant le 1^{er} août 2018.

Nous offrons des prêts combinés avec des subventions pour des projets d'immobilisations ayant trait à l'efficacité énergétique et à la récupération d'énergie, à la qualité et à la conservation de l'eau, aux transports et à l'efficacité du carburant, à la gestion et à la valorisation des matières résiduelles. La prochaine date limite pour présenter une demande de financement pour des projets d'immobilisations sera le 1^{er} mars 2019.

[Apprenez-en plus et faites une demande avant le 1^{er} août 2018.](#)